

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

2018
2022

03

But du plan d'engagement vers la réussite

04

Histoire du plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda

05

Groupes ayant collaboré à l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite

05

Consultations menées lors de l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite

06

Contexte dans lequel évolue la Commission scolaire de Rouyn-Noranda en 2017-2018

- Le territoire
- Les établissements scolaires
- La population
- L'effectif scolaire
- La défavorisation
- L'économie locale
- La scolarisation des adultes
- La situation financière
- Les ressources humaines

10

Orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à la Commission scolaire de Rouyn-Noranda

- La mission
- La vision
- Les valeurs
- Orientation 1
- Orientation 2
- Orientation 3

16

Orientations, objectifs ou cibles déterminés par le ministre de l'Éducation

18

Déclaration des services offerts

- Les services de l'éducation préscolaire
- Les services éducatifs au secteur jeune
- Les services éducatifs complémentaires
- Les services particuliers
- Les services éducatifs au secteur adulte

23

Traitement des plaintes

Signataires du plan d'engagement vers la réussite

But du plan d'engagement vers la réussite

Selon le guide *Plan d'engagement vers la réussite* (guide 3 de 5) faisant partie du document produit par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et intitulé *Gestion axée sur les résultats : pilotage du système d'éducation* (page 8) :

Le plan d'engagement vers la réussite est un outil de planification permettant, de façon transparente, de faire connaître à toute la population les engagements de la commission scolaire dans le but d'assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes, et ce, pour une période donnée.

Toujours selon le même guide (page 20) :

Le plan d'engagement vers la réussite permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, des parents et de la communauté, une vision commune des constats et défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève. Le plan d'engagement vers la réussite permet ainsi de faire connaître ce que la commission scolaire entend faire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, jeunes et adultes, et les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir.

Le présent document est une obligation stipulée à l'intérieur du projet de loi n° 105 qui est la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique.





Histoire du plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda

01

La Commission scolaire de Rouyn-Noranda possédait une planification stratégique depuis 2004.

02

Avec le lancement, en 2017, de la première Politique de la réussite éducative et des modifications à la Loi sur l'instruction publique, les commissions scolaires ont dû se doter d'un plan d'engagement vers la réussite à l'intérieur duquel se retrouvent des éléments qui étaient abordés dans leur planification stratégique.

03

À la Commission scolaire de Rouyn-Noranda, des membres du personnel provenant de différents secteurs ont travaillé ensemble pour élaborer un plan d'engagement vers la réussite à l'image de leur organisation.

04

Plusieurs consultations ont eu lieu auprès des différents comités de la Commission scolaire, des employées et employés, des parents et des élèves. Quant à la population de Rouyn-Noranda, elle a été invitée à une consultation officielle lors d'une séance du conseil des commissaires.

05

L'adoption du plan d'engagement vers la réussite a eu lieu au conseil des commissaires le 28 mai 2018 afin d'être envoyé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et ainsi entrer en vigueur dès le début de l'année scolaire 2018-2019.

06

Le plan d'engagement vers la réussite contient les éléments fondamentaux qui constituent la Commission scolaire de Rouyn-Noranda et sur lesquels tous les acteurs en éducation ainsi que les partenaires doivent arrimer leurs actions.



Groupes ayant collaboré à l'élaboration du plan d'engagement vers la **RÉUSSITE**

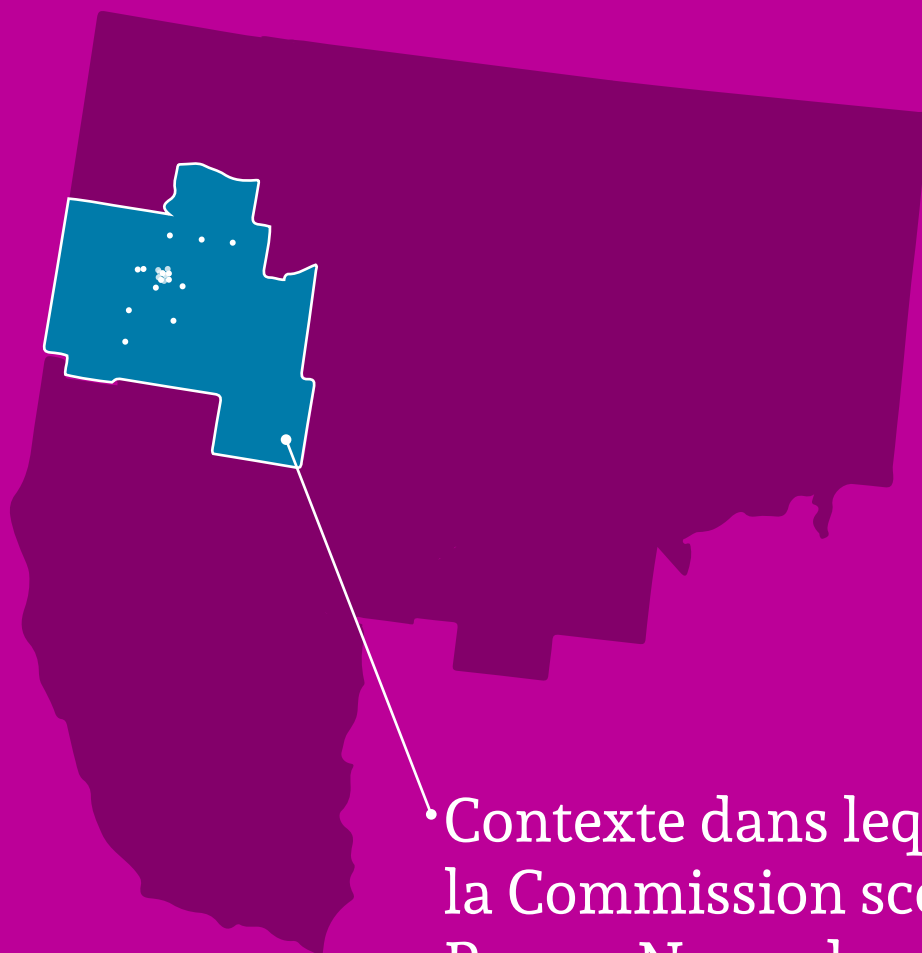
Un comité de pilotage, composé de membres du personnel provenant des différents secteurs de l'organisation soit du primaire, du secondaire, de la formation générale des adultes, de la formation professionnelle, des Services éducatifs, du Secrétariat général et de la Direction générale, ainsi qu'un comité de pilotage élargi ont été créés. Ce dernier comité était d'ailleurs constitué de :

- membres du comité de pilotage;
- gestionnaires de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda;
- membres du conseil des commissaires;
- représentants du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), du comité de parents ainsi que des membres du personnel enseignant, de soutien et professionnel.

Consultations menées lors de l'élaboration du plan d'engagement vers la **RÉUSSITE**

Une première version du plan d'engagement vers la réussite a été présentée à tous les acteurs de la réussite des élèves incluant les élèves eux-mêmes. Voici les groupes qui ont été consultés :

- les conseils d'établissement des écoles et centres;
- les membres du personnel des établissements d'enseignement ainsi que du centre administratif;
- le comité consultatif des services aux EHDAA;
- le comité de parents;
- le conseil des commissaires;
- les parents et la population de Rouyn-Noranda;
- le conseil des élèves du primaire;
- le conseil des élèves de l'école La Source;
- le conseil des élèves de l'école D'Iberville;
- des élèves représentant chacun des programmes de la formation professionnelle;
- des représentants des élèves de la formation générale des adultes.



Contexte dans lequel évolue la Commission scolaire de Rouyn-Noranda en 2017-2018

Le territoire

La Commission scolaire de Rouyn-Noranda dessert des services en éducation sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda à l'exception du quartier de Cadillac. Située au cœur de l'Abitibi-Témiscamingue, la Ville de Rouyn-Noranda constitue, depuis 2002, le fruit de la fusion de quatorze municipalités environnantes.

Les établissements scolaires

La Commission scolaire gère sur son territoire :

- 13 écoles primaires, dont trois situées en zone rurale et une ayant des classes spécialisées pour accueillir des EHDAA;
- 2 écoles secondaires;
- 1 centre de formation générale des adultes;
- 1 centre de formation professionnelle.



La population

Comptant un peu plus de 42 400 habitants dont 72 % d'entre eux vivent en milieu urbain, la population de Rouyn-Noranda compose 29 % de la population régionale. Cependant, les projections les plus récentes laissent entrevoir une croissance de la population à Rouyn-Noranda pour les années à venir. Ainsi, de 2011 à 2036, celle-ci augmenterait de 7,5 % pour se situer autour de 44 500 personnes. De plus, la volonté de la Ville de Rouyn-Noranda d'augmenter significativement la population, en misant sur le développement immobilier et l'arrivée de joueurs économiques importants, apporte une effervescence remarquable. La Commission scolaire doit composer avec des écoles qui sont au maximum de leur capacité d'accueil ainsi que des développements domiciliaires et miniers en effervescence qui entraînent de grands besoins d'ajout d'espaces.

Sources : Données en date de 2016 obtenues de L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que des données en date d'avril 2018 obtenues du *Portrait de santé de la population* du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

L'effectif scolaire

La Commission scolaire de Rouyn-Noranda compte environ 5 000 élèves en formation générale des jeunes, soit :

- près de 500 élèves au préscolaire;
- approximativement 2 700 élèves au primaire;
- plus de 1 800 élèves au secondaire.

Tous les ans, elle accueille aussi plus de 1 100 élèves qui s'inscrivent en formation générale des adultes ou en formation professionnelle.

À partir de la première année de la hausse du nombre d'élèves au primaire en 2013-2014, la Commission scolaire anticipe une augmentation de 21,21 % de l'effectif scolaire au préscolaire et au primaire jusqu'à l'année scolaire 2021-2022. Du côté du secondaire, la baisse de l'effectif scolaire a pris fin en 2017-2018 et elle augmentera graduellement à partir de cette année-là pour atteindre 18,25 % de plus en 2021-2022. Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'arrivée de joueurs économiques importants et des projets de développement de la Ville de Rouyn-Noranda.

Source : Chiffres tirés des projections ministérielles du 14 mars 2018

La défavorisation

Selon les indices de défavorisation en 2016-2017, deux écoles primaires, totalisant 751 élèves ou 22,8 % de l'effectif scolaire de la Commission scolaire, affichent un rang décile 9 de l'indice de milieu socioéconomique (IMSE) qui est considéré comme étant élevé. Il faut savoir que le rang 1 regroupe les écoles accueillant principalement des élèves qui proviennent des milieux les plus favorisés, tandis que le rang 10 regroupe les écoles ayant principalement des élèves provenant des milieux les plus défavorisés. Les calculs reçus par la Commission scolaire sont fondés sur deux variables, soit la scolarisation de la mère et le revenu familial. Il va sans dire que les élèves des écoles d'indices élevés (8, 9 et 10) présenteront un risque accru de décrochage lors de leur passage au secondaire. Les deux écoles secondaires de la Commission scolaire se classent au rang décile 7 de l'IMSE et sont, de ce fait, d'ores et déjà encadrées.

L'économie locale

Dix-huitième ville en importance au Québec, Rouyn-Noranda constitue un des principaux centres urbains au nord de Montréal et son aéroport, classé troisième après Montréal et Québec en ce qui concerne son achalandage, le démontre bien. Reconnue pour son dynamisme et son esprit entrepreneurial, elle constitue également un pôle majeur de l'éducation et de la recherche avec la présence sur son territoire de tous les niveaux d'enseignement, soit du préscolaire jusqu'au troisième cycle universitaire. Elle porte d'ailleurs le titre de « cité étudiante ».

Rouyn-Noranda vit actuellement une effervescence économique remarquable. Située à égale distance de Montréal et de Toronto, elle est une véritable plaque tournante vers les richesses hydroélectriques, minières et touristiques du Nord canadien.

L'économie de Rouyn-Noranda tourne donc plus que rondement. Le nouveau boom minier qui suit son cours depuis quelques années rend le marché de l'emploi fortement favorable aux travailleuses et travailleurs de tous les horizons. Le taux de chômage est comparable à celui du Québec, mais le revenu disponible par habitant a augmenté de façon importante au cours des dernières années. Dans ce contexte, les perspectives d'emploi sont des plus prometteuses et constituent une vulnérabilité pour la persévérance scolaire.

La scolarisation des adultes

La population de Rouyn-Noranda affiche un retard sur le plan de la scolarisation comparativement à la population québécoise. Sur le territoire, 16 % des personnes âgées de 25 à 64 ans n'ont pas de diplôme d'études secondaires. De plus, la proportion de personnes de 25 à 64 ans détenant un diplôme universitaire s'élève à 19 % à Rouyn-Noranda. Il s'agit de la proportion la plus élevée en Abitibi-Témiscamingue, mais elle demeure quand même inférieure à celle du Québec qui se situe à 26 %.

De plus, on y dénombre 1 550 familles monoparentales dont le soutien principal est assuré par une femme dans 67 % des cas en 2016.

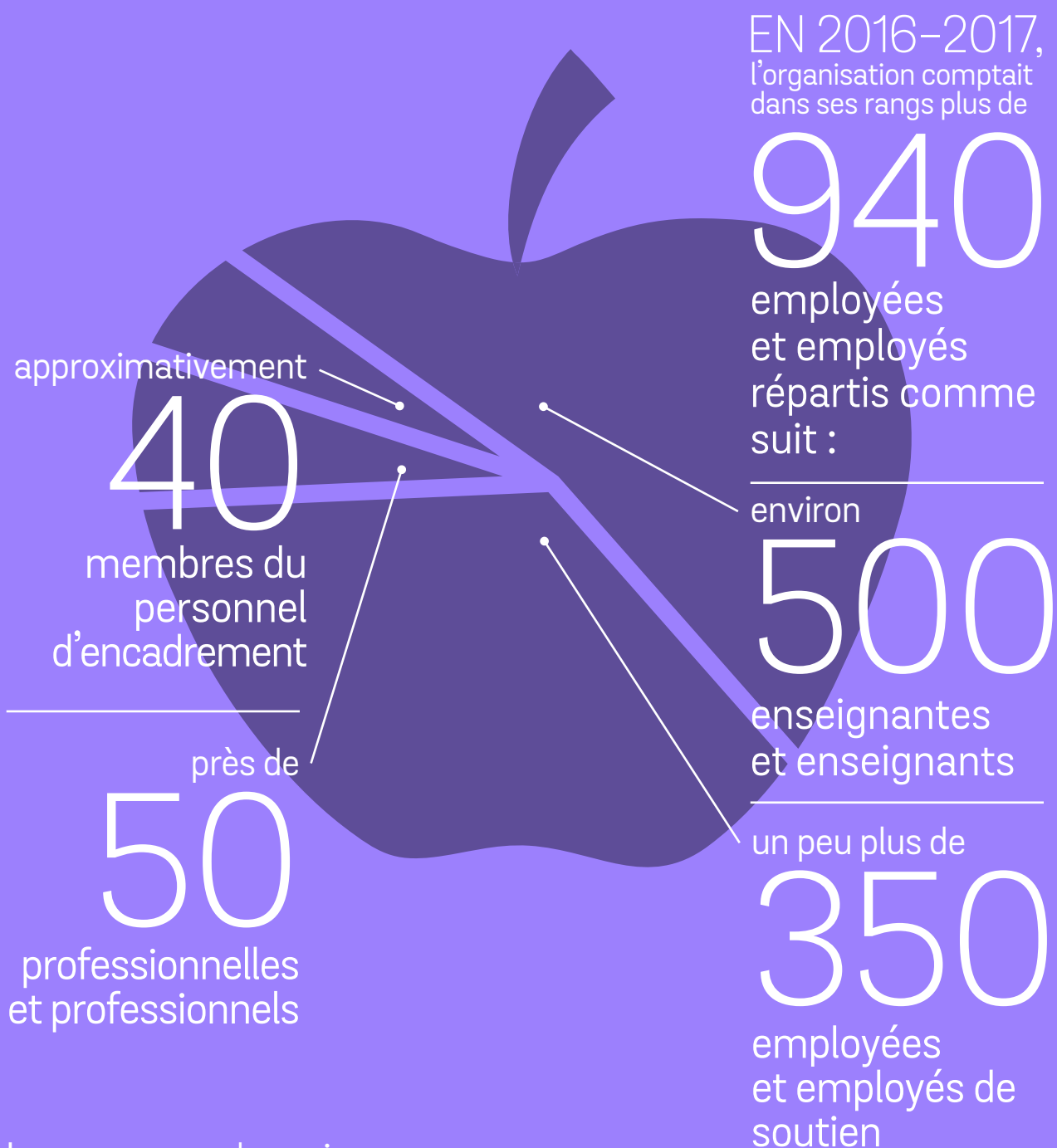
Ainsi, le centre de formation générale des adultes et le centre de formation professionnelle sont appelés à accentuer le développement et la diversification de leurs services. Ils devront saisir toutes les opportunités d'expansion, développer la scolarisation en milieu de travail et tenter l'ajout de nouveaux programmes en vue d'attirer des élèves en plus de fidéliser ceux qui les fréquentent déjà.

Source : Données en date d'avril 2018 obtenues du *Portrait de santé de la population* du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

La situation financière

Malgré un contexte financier fragile, la Commission scolaire de Rouyn-Noranda réitère son engagement ferme à soutenir la réussite de ses élèves. Pour ce faire, tous les membres du personnel d'encadrement, professionnel, enseignant et de soutien font preuve d'inventivité pour assurer la réussite des élèves et maintenir un service de qualité.





Les ressources humaines

La Commission scolaire se classe au deuxième rang des principaux employeurs de la Ville de Rouyn-Noranda. Malgré le fait que la majorité de ses employées et employés soient des membres du personnel enseignant, elle est une source de création d'emplois variés.

La situation de plein emploi entraîne des difficultés importantes au chapitre du recrutement et de la rétention des ressources humaines, et ce, pour plusieurs catégories d'emplois.

Orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à la Commission scolaire de Rouyn-Noranda

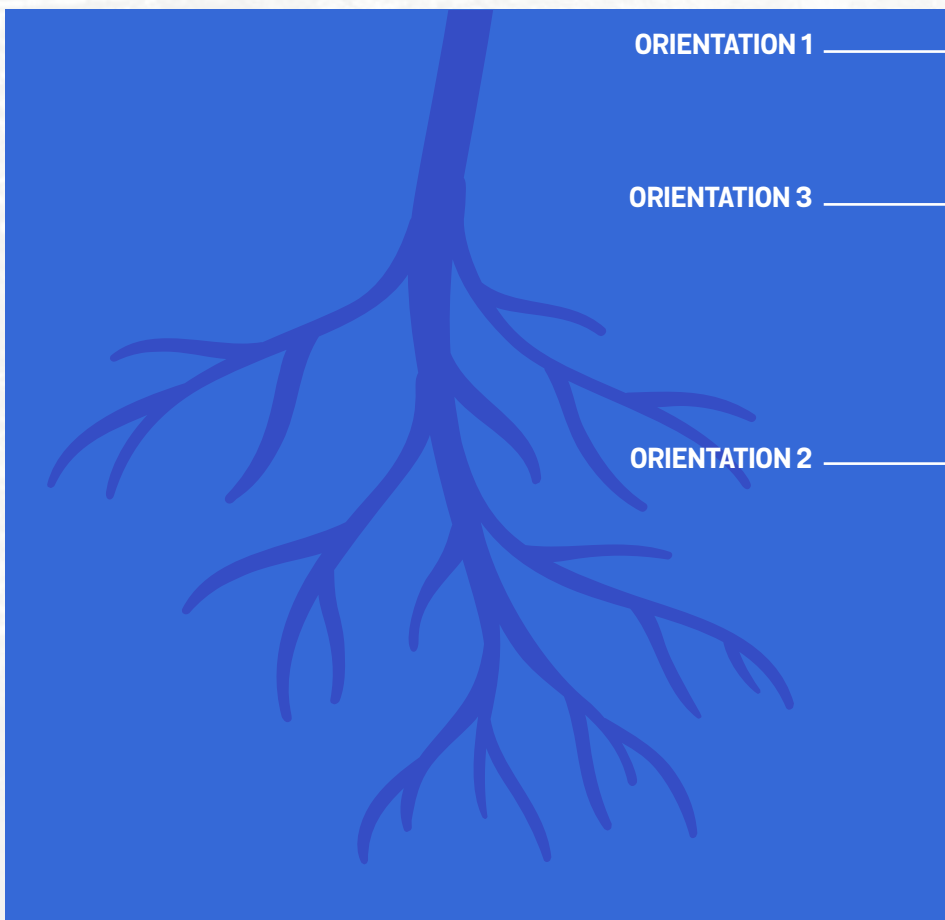


La mission

La Commission scolaire a pour mission d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité, de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire*.

Pour ce faire, dans la mesure prévue par la loi, elle soutient et accompagne ses établissements dans la réalisation de leur mission et contribue au développement de sa communauté et de sa région dans les activités sociales, culturelles, sportives, scientifiques et économiques.

*Inspiré de l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique



Ensemble pour former
nos citoyens de demain :



Les valeurs d'une organisation sont le reflet des actions posées par les membres de son personnel qui, eux, doivent être des modèles au quotidien pour les élèves. C'est pourquoi la Commission scolaire de Rouyn-Noranda se définit comme étant :



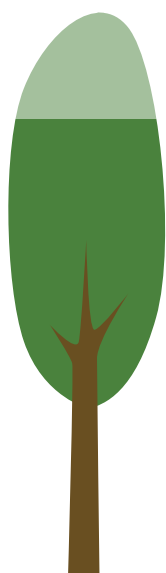
S'investir
Être volontaire
et responsable
Être acteur de
premier plan

Innover
S'ajuster aux
changements
Rechercher
les meilleures
solutions

Faire preuve
d'initiative
Démontrer
une force et
une cohérence
d'action

Orientation 1

La réussite et la persévérance scolaire de tous nos élèves



100%
70%
67,2%

OBJECTIF 1

Augmenter le taux de diplomation et de qualification après une période de sept ans en formation générale des jeunes au secondaire

- **Situation de départ** de la cohorte dont l'année d'inscription en première année du secondaire est 2008-2009 et qui a été diplômée ou qualifiée jusqu'en 2015
- **Cible** de la cohorte dont l'année d'inscription en première année du secondaire est 2012-2013 et qui devrait être diplômée ou qualifiée jusqu'en 2019

Commission scolaire de Rouyn-Noranda	67,2%	70,0%
Abitibi-Témiscamingue	58,8%	
Réseau public	66,3%	

Indicateur : Document intitulé *Portrait des statistiques ministérielles* provenant du Ministère



100%
88,7%

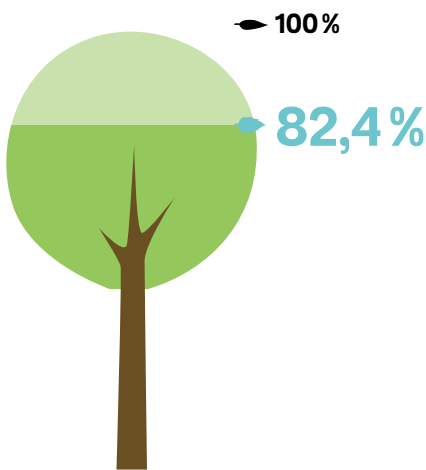
OBJECTIF 2

Maintenir le taux de réussite à l'épreuve unique en français, 5^e secondaire, volet écriture

- **Situation de départ** en juin 2015
- **Cible** en juin 2019

Commission scolaire de Rouyn-Noranda	88,7%	88,7%
Abitibi-Témiscamingue	84,2%	
Réseau public	78,6%	

Indicateur : Document intitulé *Portrait des statistiques ministérielles* provenant du Ministère

**OBJECTIF 3**

Maintenir le taux de réussite à l'épreuve unique en mathématique, séquence Culture, société et technique (CST), de 4^e secondaire

- Situation de départ en juin 2016
- Cible en juin 2020

Commission scolaire de Rouyn-Noranda	82,4%	82,4%
Abitibi-Témiscamingue	ND	
Réseau public	80,1%	

Indicateur : Tableau intitulé Résultats par cours et par volet présentant une ou des épreuves uniques de juin pour les organismes scolaires du réseau public provenant du Ministère

**OBJECTIF 4**

Augmenter le nombre de nouveaux élèves inscrits à temps plein, en formation professionnelle, âgés de moins de 20 ans

- Situation de départ avec la cohorte de 2013-2014
- Cible avec la cohorte de 2017-2018

Commission scolaire de Rouyn-Noranda	116 élèves	125 élèves
Abitibi-Témiscamingue	ND	
Réseau public	12 051 élèves	

Indicateur : Document intitulé Portrait des statistiques ministérielles provenant du Ministère

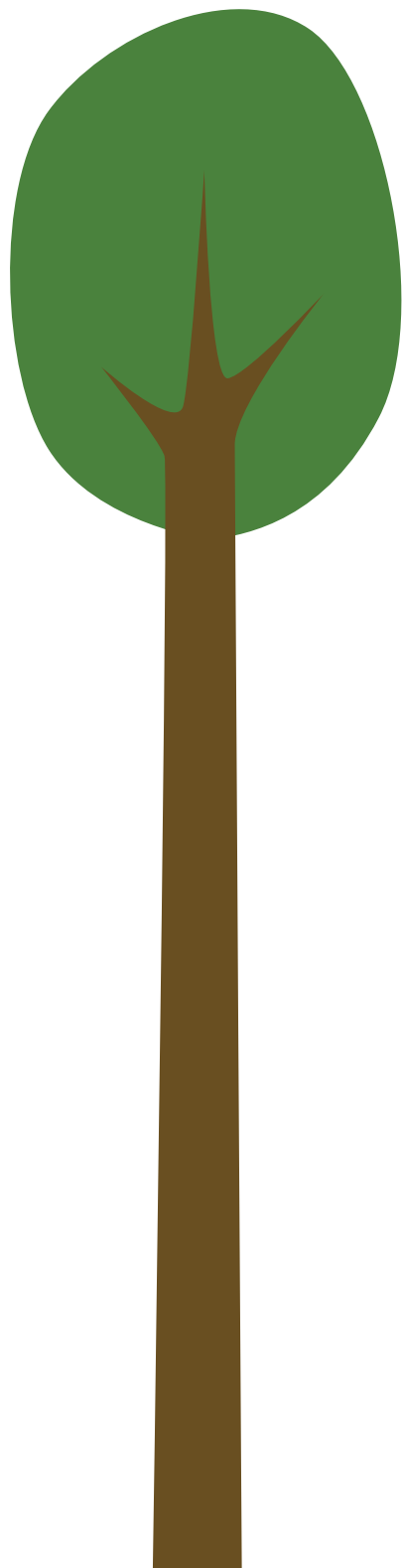
**OBJECTIF 5**

Maintenir la proportion d'élèves âgés de 12 ans et moins qui entrent au secondaire

- Situation de départ avec la cohorte de 2015-2016
- Cible avec la cohorte de 2019-2020

Commission scolaire de Rouyn-Noranda	94,9%	94,9%
Abitibi-Témiscamingue	ND	
Réseau public	88,6%	

Indicateur : Données pour l'enseignement secondaire en formation générale des jeunes du Système d'automatisation de la gestion des indicateurs de réussite (AGIR) provenant du Ministère



Orientation 2

Un milieu inclusif, propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite

Les indicateurs pour les deux objectifs de cette orientation sont des états de situation inspirés des actions posées en lien avec le plan de lutte pour contrer l'intimidation, de nouvelles pratiques ou des projets innovants.

OBJECTIF 6

Offrir un milieu de vie accueillant, sécuritaire et bienveillant qui favorise des relations personnelles et sociales enrichissantes

OBJECTIF 7

Offrir un milieu de vie qui intègre des activités culturelles, sportives, scientifiques et entrepreneuriales

Orientation 3

Des acteurs et des partenaires mobilisés pour la réussite

Les indicateurs pour l'objectif de cette orientation sont des gestes posés, des ententes ou des protocoles établis avec les partenaires.

OBJECTIF 8

Développer, maintenir ou consolider des collaborations entre tous les acteurs de la Commission scolaire et les différents partenaires de la communauté dont font partie intégrante les parents

Orientations, objectifs ou cibles déterminés par le ministre de l'Éducation

Les commissions scolaires doivent obligatoirement intégrer les objectifs suivants dans leur plan d'engagement vers la réussite :

OBJECTIF A

Réduire les écarts des taux de diplomation et de qualification au secondaire entre les garçons et les filles

Après sept années d'études	Situation de départ avec la cohorte de 2009 qui a été suivie jusqu'en 2015-2016			Cible avec la cohorte de 2013 qui sera suivie jusqu'en 2019-2020	
	Masculin	Féminin	Écart	Écart	
Commission scolaire de Rouyn-Noranda	73,1 %	80,5 %	7,4 %	6,5 %	
Abitibi-Témiscamingue	68,9 %	78,1 %	9,2 %		
Réseau public	71,9 %	81,4 %	9,5 %		

Indicateur : Édition 2017 du rapport intitulé *Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire* provenant du Ministère

Selon le guide *Plan d'engagement vers la réussite* (guide 3 de 5) faisant partie du document produit par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et intitulé *Gestion axée sur les résultats : pilotage du système d'éducation* (page 22) :

En vertu de l'article 459.2 de la Loi sur l'instruction publique, le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en considération dans l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire. Pour la période couverte par le plan stratégique du ministre, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022, le ministre a déterminé les deux orientations suivantes dont les commissions scolaires doivent tenir compte, dans leur plan d'engagement vers la réussite, des deux orientations suivantes :

- Contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de la commission scolaire.
- Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour.

OBJECTIF B

Réduire les écarts des taux de diplomation et de qualification au secondaire entre les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) et les élèves réguliers

Indicateur : Taux de diplomation et de qualification par cohorte de nouveaux inscrits au secondaire selon la durée des études (5 ans, 6 ans et 7 ans), cohorte de 2008 et 2009 de la Direction des indicateurs et des statistiques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Après sept années d'études	Situation de départ avec la cohorte de 2009 qui a été suivie jusqu'en 2015-2016			Cible avec la cohorte de 2013 qui sera suivie jusqu'en 2019-2020	
	Élèves réguliers	EHDA	Écart	Écart	
Commission scolaire de Rouyn-Noranda	82,5 %	44,1 %	38,4 %	36,0 %	
Abitibi-Témiscamingue	ND	ND	ND		
Réseau public	83,8 %	51,8 %	32,0 %		

Compte tenu du fait que les deux écoles secondaires de la Commission scolaire de Rouyn–Noranda se classent au même rang décile de l'indice de milieu socioéconomique, il n'est pas pertinent d'intégrer un objectif afin de réduire les écarts entre les élèves selon l'indice de défavorisation de l'école fréquentée en lien avec leurs taux de diplomation et de qualification. De plus, malgré leur indice de défavorisation qui se situe au rang décile 7, les taux de diplomation et de qualification des deux écoles secondaires de la Commission scolaire sont plus élevés (77,0 %) que le total du réseau public (76,5 %), et ce, après sept années d'études de la cohorte de 2009 qui a été suivie jusqu'en 2015–2016.

OBJECTIF C

Augmenter le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire

Indicateur : Lumix

Total des élèves réunis	Situation de départ en juin 2017	Cible en juin 2021
Commission scolaire de Rouyn–Noranda	84,1 %	86,0 %
Abitibi–Témiscamingue	ND	
Réseau public	ND	

OBJECTIF D

Faire en sorte que les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant

Taux des bâtiments ayant au moins une cote satisfaisante	Situation de départ en 2017–2018 (pourcentage de la superficie du parc immobilier)	Cible en 2021–2022
Commission scolaire de Rouyn–Noranda	24,2 %	50,0 %
Abitibi–Témiscamingue	ND	
Réseau public	ND	

La présente cible est établie considérant un investissement de 7,4 M \$ annuellement (chiffre établi en 2018 qui doit cependant être indexé au fil des années) pour le maintien des bâtiments (mesure 50624) et un investissement de 1,55 M \$ annuellement (chiffre établi en 2018 qui doit aussi être indexé au fil des années) pour la résorption du déficit de maintien (mesure 50622). Pour l'atteinte de cette cible, la Commission scolaire s'engage à respecter la priorisation des projets en fonction du Cadre de gestion des infrastructures scolaires.

Indicateur : Tableau de l'état des infrastructures en date de janvier 2018 provenant du Ministère

OBJECTIF E

Faciliter la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs pour l'ensemble de la population

Nombre d'écoles qui adhèrent à la mesure À l'école, on bouge au cube! ou qui permettent à leurs élèves d'être physiquement actifs, tous les jours de classe, pendant au moins 60 minutes	Situation de départ en 2017–2018	Cible en 2021–2022
Commission scolaire de Rouyn–Noranda	2 écoles qui ont adhéré à la mesure À l'école, on bouge au cube!	13 écoles
Abitibi–Témiscamingue	ND	
Réseau public	ND	

Déclaration des services offerts



Les services de l'éducation préscolaire

Ils ont pour but de favoriser le développement intégral de l'élève par l'acquisition d'attitudes et de compétences qui faciliteront la réussite de son parcours scolaire et personnel en lui permettant de s'intégrer graduellement dans la société. Le mandat de l'éducation préscolaire consiste notamment à positionner la maternelle comme faisant partie d'un rite de passage qui donne le goût aux élèves tant d'aller à l'école que de continuer à apprendre tout au long de leur vie. Les services de l'éducation préscolaire comprennent :

- l'éducation préscolaire, communément appelée la maternelle, offerte, selon le nombre d'inscriptions, dans toutes les écoles primaires;
- le programme Passe-Partout offert pour tous les élèves de 4 ans du territoire couvert par la Commission scolaire. Ce programme veut donner aux parents les outils nécessaires pour favoriser, chez leur enfant, le choix d'attitudes et de pratiques qui vont lui permettre de grandir et de réussir sur le plan scolaire;
- le préscolaire 4 ans à temps partiel offert aux élèves de 4 ans du territoire couvert par la Commission scolaire et référés par le Centre intégré de santé et de services sociaux selon les places disponibles;
- la maternelle 4 ans à temps plein offerte aux élèves de 4 ans du territoire couvert par la Commission scolaire. Ce programme s'adresse aux enfants des milieux défavorisés, selon des critères ministériels précis, et a pour but une meilleure intégration des élèves et de leurs parents au monde scolaire.



Il est important de préciser que plusieurs textes de ce document sont tirés ou inspirés du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire*, de *l'enseignement primaire* et de *l'enseignement secondaire*, du *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* et du *Régime pédagogique de la formation professionnelle*.

Les services éducatifs au secteur jeune

Au primaire

Ces services ont pour but de permettre le développement intégral de l'élève et son insertion dans la société par des apprentissages fondamentaux qui contribueront au développement progressif de son autonomie et qui lui permettront d'accéder aux savoirs proposés à l'enseignement secondaire.

Des services variés (anglais intensif, classes alternatives, programmes de concentration) sont offerts dans des écoles primaires de la Commission scolaire.

Au primaire et au secondaire

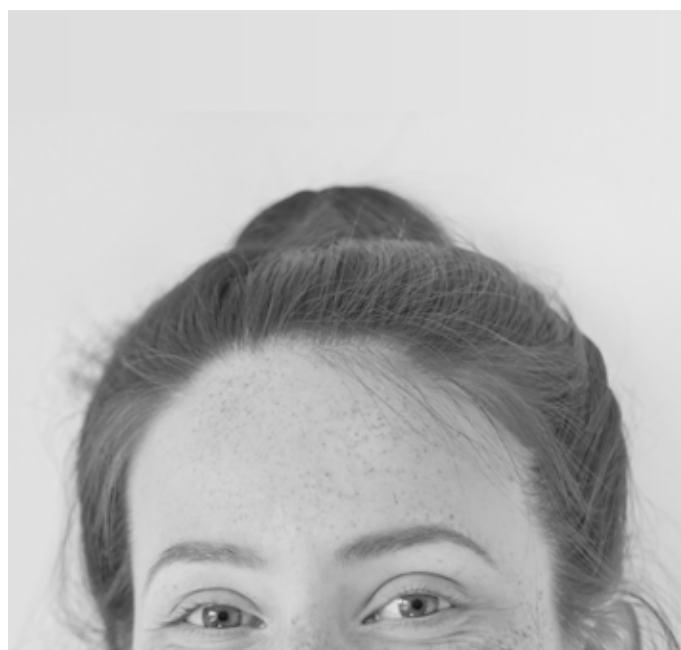
La classe spécialisée est un mode d'organisation de l'enseignement qui peut permettre de répondre aux besoins de certains élèves en vue de leur réussite scolaire. Il s'agit d'un regroupement d'élèves qui nécessitent des mesures particulières pour réaliser leurs apprentissages.

Au secondaire

Ces services ont pour but de poursuivre le développement de l'élève, de favoriser son intégration sociale et de faciliter son orientation personnelle et professionnelle. Ils complètent et consolident la formation de base de l'élève en vue d'obtenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou une qualification par le parcours de formation axée sur l'emploi et, le cas échéant, de poursuivre un projet d'études.

Les écoles secondaires offrent des services variés, dont des concentrations ainsi que des programmes Sport-études. En collaboration avec des partenaires, des alternatives au cheminement de l'élève sont aussi possibles.

Le cheminement particulier de formation est un mode d'organisation de l'enseignement pour l'élève qui présente un retard scolaire compromettant, au moins pour un certain temps, sa réussite scolaire dans le contexte d'une classe régulière. Grâce à des mesures particulières, il vise l'intégration de l'élève à un programme de formation davantage susceptible de répondre à son intérêt, ses besoins et ses capacités.



Les services éducatifs complémentaires

Ils ont pour but de favoriser la réussite éducative et la progression de l'élève dans ses différents apprentissages.

Ce sont des programmes :

- de soutien visant à assurer à l'élève des conditions propices à l'apprentissage;
- de vie scolaire visant le développement de l'autonomie de l'élève, de son sens des responsabilités, de sa dimension morale et spirituelle, de ses relations interpersonnelles ainsi que de son sentiment d'appartenance à l'école et à la communauté;
- d'aide visant à accompagner l'élève dans son cheminement scolaire, dans sa démarche d'orientation scolaire et professionnelle ainsi que dans la recherche de solutions aux difficultés qu'il rencontre;
- de promotion et de prévention visant à donner à l'élève un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie et de compétences qui influenceront de manière positive sa santé et son bien-être.

Les services éducatifs complémentaires comprennent les services :

- de promotion de la participation de l'élève à la vie éducative;
- d'éducation aux droits et aux responsabilités;
- d'animation sur les plans sportif, culturel et social;
- de soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire;
- d'information et d'orientation scolaires et professionnelles;
- de psychologie;
- de psychoéducation;
- d'éducation spécialisée;
- d'orthophonie;
- d'orthopédagogie;
- de santé et de services sociaux;
- d'animation spirituelle et d'engagement communautaire;
- de coordination et de planification à la mise en œuvre d'activités reliées au déploiement des contenus en éducation à la sexualité;
- de soutien au climat sain;
- de prévention en matière de violence et d'intimidation.

Les services particuliers

Ils ont pour but de permettre à l'élève de profiter pleinement des autres services éducatifs :

- en favorisant l'acquisition de connaissances et d'habiletés nécessaires à son intégration aux activités éducatives;
- en lui assurant un soutien aux apprentissages en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique;
- en adaptant l'enseignement ou le cadre d'organisation scolaire et du service d'enseignement.

Les services particuliers comprennent :

- le soutien à la réussite éducative des élèves autochtones;
- le soutien à l'apprentissage du français pour les élèves non francophones;
- l'enseignement à domicile ou en milieu hospitalier.



Les SERVICES éducatifs au secteur adulte

À la formation générale des adultes

Les services éducatifs offerts aux adultes en formation générale (élèves de 16 ans et plus) comprennent des services de formation, des services d'éducation populaire et des services complémentaires. Ils ont pour but :

- de permettre à l'adulte d'accroître son autonomie;
- de faciliter son insertion sociale et professionnelle;
- de favoriser son accès et son maintien sur le marché du travail;
- de lui permettre de contribuer au développement économique, social et culturel de son milieu;
- de lui permettre d'acquérir une formation sanctionnée par le ministre.

Les services de formation comprennent des services d'enseignement et des services d'aide à la démarche de formation.

Les services d'enseignement ont pour objet d'aider l'adulte à acquérir les connaissances théoriques ou pratiques afin de lui permettre d'atteindre les objectifs de formation qu'il poursuit. Ils peuvent être offerts par divers modes de formation. Ces services comprennent :

- le soutien pédagogique (orthopédagogie et soutien aux apprentissages);
- l'alphabétisation;
- le présecondaire;
- le premier cycle du secondaire;
- le deuxième cycle du secondaire qui est aussi offert en formation à distance;
- l'intégration sociale;
- l'intégration socioprofessionnelle;
- la francisation;
- la préparation à la formation professionnelle;
- la préparation aux études postsecondaires.

Les services d'éducation populaire sont ceux qui sont liés au développement intellectuel, social et culturel de l'adulte ou d'un groupe d'adultes, ainsi qu'à la réalisation de projets communautaires.

Les services complémentaires ont pour objet de soutenir l'adulte en formation au regard de ses conditions personnelles et sociales. Ils comprennent des services professionnels en :

- orientation;
- orthophonie;
- psychoéducation;
- psychologie;
- travail social;
- vie étudiante.

À la formation générale des adultes et à la formation professionnelle

Les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) sont des services d'aide à la démarche de formation offerts par la Commission scolaire qui ont pour but de permettre à l'élève âgé de 16 ans ou plus d'établir son projet de formation compte tenu de ses expériences personnelles et professionnelles ainsi que de ses objectifs.





À la formation professionnelle

Les services éducatifs offerts en formation professionnelle comprennent des services de formation et des services complémentaires. Ils ont pour but :

- de permettre à l'élève d'accroître son autonomie;
- de faciliter son insertion sociale et professionnelle;
- de favoriser son accès et son maintien sur le marché du travail;
- de lui permettre de contribuer au développement économique, social et culturel de son milieu;
- de lui permettre d'acquérir une formation sanctionnée par le ministre.

Les services de formation sont ceux qui sont liés à l'acquisition, à l'évaluation et à la sanction des compétences visées par les programmes d'études offerts. Ils visent également ceux qui sont liés au soutien pédagogique et à l'environnement éducatif dans lequel la personne fait ses apprentissages, et ce, de son entrée en formation jusqu'au terme de celle-ci.

Les services de formation com-

prennent des services d'enseignement et des services d'aide à la démarche de formation.

Les services d'enseignement peuvent être offerts par divers modes de formation. Ils ont pour but d'aider la personne à acquérir des compétences professionnelles permettant :

- d'obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) menant à l'exercice d'un métier spécialisé ou d'une profession et, le cas échéant, de poursuivre des études;
- d'obtenir une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) menant à une spécialisation dans une branche particulière d'un métier ou d'une profession et, le cas échéant, de poursuivre des études.

Les programmes offerts sont :

- charpenterie-menuiserie (DEP);
- coiffure (DEP);
- comptabilité (DEP);
- électricité (DEP);
- électromécanique de systèmes automatisés (DEP);
- épilation (ASP);
- esthétique (DEP);
- secrétariat (DEP);
- secrétariat et comptabilité (double DEP).

Le détail de chaque programme offert se trouve sur le site Web du centre Polymétier : www.polymetier.qc.ca.

Les services complémentaires ont pour objet de soutenir l'élève en formation au regard de ses conditions personnelles et sociales. Ils comprennent des services professionnels en :

- orientation;
- orthophonie;
- psychologie;
- réadaptation;
- vie étudiante.

Au service aux entreprises

Le service aux entreprises de la Commission scolaire offre des services de formation continue aux individus et aux travailleuses et travailleurs des entreprises. Pour ce faire, des ententes de partenariat peuvent être convenues avec des organismes socioéconomiques, tels Services Québec. Ces formations sur mesure peuvent prendre plusieurs formes :

- attestation;
- attestation d'études professionnelles (AEP);
- compétence à la carte;
- perfectionnement;
- prêt de cartes auprès d'autres commissions scolaires;
- qualification reconnue;
- reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).

Traitement des plaintes

Secrétariat général
de la Commission scolaire
de Rouyn-Noranda
819 762-8161, poste 1220

Protecteur de l'élève
protecteureleve@csrn.qc.ca
819 762-8161, poste 2100

La Commission scolaire reconnaît le droit de tous les élèves et parents d'être en désaccord avec une décision prise. Depuis le 30 juin 2010, toutes les commissions scolaires du Québec ont dû se doter d'un protecteur de l'élève ainsi que d'une procédure de traitement des plaintes. L'élève ou le parent insatisfait peut communiquer avec le Secrétariat général qui est responsable du traitement des plaintes à la Commission scolaire.

Règlement sur le traitement des plaintes, l'accès au protecteur de l'élève et la demande de révision d'une décision :
http://www.csrn.qc.ca/documents/fichiers/politiques-et-reglements/RCC-47_1.pdf

Signataires du plan d'engagement vers la réussite

Le président et le directeur général de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda remercient toutes les personnes qui ont participé à la réalisation du plan d'engagement vers la réussite.

Tous les ans, la Commission scolaire rendra compte, à l'intérieur de son rapport annuel, de l'évolution des objectifs déterminés dans le plan d'engagement vers la réussite.



Daniel Camden
Président
Commission scolaire de Rouyn-Noranda



Yves Bédard
Directeur général
Commission scolaire de Rouyn-Noranda

Le 29 mai 2018

